



FAPEE

Fédération des associations de parents
d'élèves des établissements d'enseignement
français à l'étranger

Paris, le 29 avril 2020

Monsieur le Ministre,

Nous faisons suite au courrier que nous vous avons adressé le 23 mars 2020 et dans lequel nous sollicitons la mise en place d'un plan d'urgence pour les établissements et les familles du réseau de l'enseignement français à l'étranger durement touchés par la crise du COVID-19.

Malgré l'absence de réponse à notre courrier, nous nous sommes réjouis quand, le 15 avril, devant la Commission des Affaires étrangères du Sénat, vous avez indiqué que vous étiez « *très soucieux de la situation de notre système éducatif* » à l'étranger et que vous alliez « *mettre en place dans les jours qui viennent, à la demande du président de la République, un plan d'urgence pour assurer un soutien massif à tout le réseau* ».

Nous nous en sommes réjouis car nous partagions votre vive inquiétude et avons pris comme vous la mesure de l'urgence de la situation. Or dans les jours qui ont suivi et plus particulièrement dans le cadre du débat parlementaire sur le projet de loi de finance rectificative, il a semblé ne plus y avoir urgence au prétexte que l'AEFE avait vu sa dotation augmenter dans la loi de finance de 2020, qu'elle n'avait pas à date de difficultés de trésorerie et qu'il y avait une sous-exécution de la ligne budgétaire des bourses. Le plan d'urgence était devenu un plan de soutien sans perspective de mise en œuvre à court voire moyen terme.

Le Premier ministre a d'ailleurs dans une réponse faite au sénateur Retailleau en date du 27 avril indiqué qu'au « *vu de l'impact réel qui sera constaté, le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, engagé dans la mise en œuvre du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, préparera le cas échéant un plan d'urgence pour ce réseau, pour l'aider à passer un cap difficile et à poursuivre son expansion* ».

Monsieur le Ministre, si nous attendons de constater l'impact réel de la crise sur notre réseau, si nous attendons le résultat du diagnostic, des pronostics et des arbitrages, pour annoncer le plan de soutien, il sera trop tard ! C'est aujourd'hui et sans plus attendre qu'il convient d'annoncer les grandes lignes de ce plan afin de renouer un lien de confiance avec les familles et les organismes gestionnaires des établissements conventionnés et partenaires. C'est avec des engagements forts annoncés aujourd'hui que nous montrerons à tous que le choix qu'ils ont fait de rejoindre notre réseau était alors et est toujours le bon choix. Que ce mot réseau a toujours et encore plus un sens, et est une force dans les moments difficiles.

FAPEE - FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES
DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER
101, boulevard Raspail - 75006 Paris (France)

Tél. : +33 1 45 44 08 49 – E-mail : info@fapee.com – Site Internet : www.fapee.com

Association Loi 1901, reconnue d'utilité publique, décret 26.4.85 - Siret 323 077172 00019 – Code APE 913 E

Monsieur le Ministre, il conviendrait de donner des assurances :

- Aux familles boursières – actuelles ou futures – faisant des recours gracieux pour le troisième trimestre ou des demandes pour l'année 2020-2021, que les quotités seront attribuées dans une logique de besoin et non d'enveloppe limitative ;
- Aux familles en difficulté financière mais non admissibles aux bourses, françaises et étrangères, que des mesures de solidarité et des facilités de paiement à moyen terme leur permettront de payer le troisième trimestre de l'année en cours et qu'elles pourront réinscrire leurs enfants à la rentrée ;
- A toutes les familles, que les frais de scolarité seront maîtrisés sur une période triennale ;
- Aux organismes gestionnaires qu'ils pourront faire face aux pertes de revenus liés à d'inévitables pertes d'élèves et aux surcoûts liées aux mesures sanitaires imposées par les pays d'accueils ;
- Au réseau dans son intégralité, que l'Etat sera là et à la hauteur des besoins.

Pour ce faire, Monsieur le Ministre, voici les mesures qu'il nous semble indispensable d'annoncer :

- La suppression totale de la participation financière complémentaire (PFC) des établissements en gestion directe et conventionnés pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020, et l'adoption d'un taux réduit à 2% pour l'année 2021, 4% pour l'année 2022 et un retour à 6% pour l'année 2023 afin de leur permettre de revoir dès maintenant à la baisse les augmentations d'écolages prévues pour la rentrée de septembre et de les maîtriser sur les trois années suivantes ;
- Le remboursement de la participation à la formation continue et à la mutualisation pour tous les établissements pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2020 et la non facturation tant que la formation ne reprend pas ;
- L'octroi de « subventions de déconfinement » sur le modèle des subventions de sécurité et auxquelles seraient éligibles tous les types d'établissements ;
- Un abondement *a posteriori* et sur une base triennale de la dotation de l'AEFE pour charge de service public (programme 185) lui permettant d'adopter les mesures précitées et de réduire la participation à la rémunération des résidents (PRR) des établissements en gestion directe et conventionnés afin de leur permettre d'atteindre l'équilibre financier malgré des diminutions d'effectifs ;
- Un abondement *a posteriori* de l'enveloppe des bourses (programme 151) pour satisfaire dans une logique de besoin la totalité des demandes (recours gracieux pour le troisième trimestre et demandes pour l'année 2020-2021 et les années subséquentes) ;
- Le financement de fonds de solidarité permettant d'aider les familles en difficulté financière non admissibles aux bourses ;
- L'octroi de subventions de fonctionnement et de prêts aux établissements partenaires à but non lucratif en difficulté, sous critères à définir et après avis des postes diplomatiques ;
- Une certaine autonomie des chefs d'établissements des établissements en gestion directe pour adapter les mesures au contexte local, mais dans le cadre d'une stratégie globale, communiquée clairement et rapidement pour préserver le sentiment d'appartenance et la confiance dans le réseau.

FAPÉE - FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES
DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER
101, boulevard Raspail - 75006 Paris (France)

Tél. : +33 1 45 44 08 49 – E-mail : info@fapee.com – Site Internet : www.fapee.com

Association Loi 1901, reconnue d'utilité publique, décret 26.4.85 - Siret 323 077172 00019 – Code APE 913 E

Finalemment et dans la continuité du groupe de travail sur l'enseignement français à l'étranger auquel le secrétaire d'Etat Jean-Baptiste Lemoyne a bien voulu nous inviter, nous préconisons la mise en place d'un comité de gestion et de suivi de crise avec les différents acteurs, et notamment la FAPEE au titre des parents d'élèves et des organismes gestionnaires parentaux, afin de mettre en œuvre les mesures ad-hoc nécessaires à court terme puis d'analyser dans le détail les conséquences à moyen terme de cette crise et les mesures additionnelles qu'il conviendra d'adopter.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien accorder à ce courrier et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.



François Normant
Président

A : **Monsieur Jean-Yves Le Drian**, Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

Cc : **Monsieur Jean-Baptiste Lemoyne**, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

Monsieur Michel Miraillet, Directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international

Madame Laurence Auer, Directrice de la DCERR et présidente du CA de l'AEFE

Monsieur Olivier Brochet, Directeur de l'AEFE